

L'écho Cantaronnais

Le magazine d'information de la commune de Cantaron



Chef-lieu - Cognas - Tardieu - Baoussé - Villars - Mas Duc - Clair Azur - Bordinas - Saut de Millo
Serre - Bestagnier - Rasclaou - Collet - Bégude - Lauvette - Campe - Lou Cayre - La Suc

N°1
Avril 2018

Le nouveau Conseil Municipal



LE MOT DU MAIRE - P2 // FOCUS - P3 // LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL - P4
// LES COMPTES FINANCIERS - P4 // FESTIVITÉS ET TRADITIONS - P9 // VIE AS-
SOCIATIVE - P14 // EXPOSITION - P17 // BRÈVES - P18 // RESUMÉ DES DERNIERS
CONSEILS MUNICIPAUX - P22 // ETAT CIVIL - P28 // AGENDA FESTIF - P28 //

CHÈRES CANTARONNAISES, CHERS CANTARONNAIS



C'est avec plaisir que la municipalité vous remet ce bulletin, l'écho cantaronnais, qui doit résonner dans tous les quartiers de notre belle commune. J'espère que vous saurez apprécier cette nouvelle publication qui paraîtra chaque trimestre...

Voilà quelques semaines maintenant qu'un nouveau conseil municipal que j'ai l'honneur de présider, est opérationnel, cela grâce à vous.

Vous nous avez fait confiance avec une large majorité et nous vous en remercions encore.

Nous respecterons toujours notre opposition, en souhaitant qu'elle soit plus constructive que leur tête de liste qui a démissionné dès le lendemain des élections.

Dans un contexte particulier où se redessinent les compétences des différentes collectivités (commune, intercommunalité, département, région), où se mettent en place des réformes gouvernementales d'importance (baisse des dotations, mise en place de l'exonération de la taxe d'habitation...), nous garderons le cap de nos engagements pour répondre au mieux à vos attentes et à vos besoins en améliorant nos services, en encourageant les forces vives de notre commune.

Nous souhaitons que notre village soit attractif, vivant, qu'il rayonne et nous y travaillons au quotidien. Je souhaite encourager et favoriser toutes les initiatives durables, sociales, économiques ou culturelles qui iront dans ce sens.

C'est tous ensemble que nous y parviendrons, c'est tous ensemble que nous dessinons Cantaron de demain. La saveur de la vie est dans le partage et c'est à vos côtés que je souhaite être à votre écoute.

C'est pourquoi je compte sur vous pour répondre présents aux différentes sollicitations des associations. Elles contribuent au dynamisme de notre commune et participent à son nouvel élan. Merci à elles et à tous leurs bénévoles.

J'en profite également pour remercier l'ensemble du personnel communal pour son implication et son travail au service de chacun et de la collectivité, ainsi que l'équipe municipale avec qui nous partageons la même volonté d'agir.

L'école aussi est un atout majeur du développement de notre commune. Notre volonté est de préserver la qualité de l'accueil scolaire et périscolaire, dans l'intérêt de vos enfants. Le maintien de nos trois classes est primordial et c'est dans ce sens que j'ai agi dernièrement auprès de l'inspection académique pour éviter une fermeture administrative et que je continuerai à le faire dans l'avenir.

Aujourd'hui de plus en plus de familles, de plus en plus d'adultes et d'enfants sont reliés et connectés à internet, utilisent toutes sortes d'écrans tactiles. Il était temps que Cantaron se dote d'un vrai moyen numérique de communication. Un nouveau site interactif est entrain de voir le jour ; il permettra de vous faire découvrir ou redécouvrir notre village. Vous y retrouverez aussi bientôt toutes les informations utiles sur la commune, le conseil municipal, les commissions ainsi que les démarches administratives possibles, l'agenda des manifestations, les équipements....

Sachez, chers concitoyens, que mon équipe et moi-même sommes là avec vous et pour le bien être de tous !

Votre Maire

Bien à vous...
Gérard BRANDA

Résultats de l'élection municipale du 28 janvier 2018 :

- Inscrits	1137	
- Votants	677	60%
- Blancs et nuls	18	
- Exprimés	659	

Liste Branda	451	68,4%
Liste K'varec	208	31,6%

La fibre optique arrive à Cantaron :

Présentation du planing de déploiement sur nos quartiers au cours de la réunion publique du 29 mars à 18H30 salle polyvalente.



Horaires d'ouverture de la Mairie : pour mieux vous servir

Afin de vous permettre d'accéder plus facilement aux services municipaux, la mairie est désormais ouverte tous les jours, de 8h 30 à 12h et 13h à 17h. Il n'y aura plus de fermeture les mardi et jeudi après midi.

Une urgence ?

Notez bien ces contacts et leurs N° de téléphones :

Mairie : 04 93 27 64 60

Astreinte Mairie, en dehors des heures de service : 06 73 67 88 01 ou 06 08 28 91 61

Pompiers : 18 ou 112 (portable)

SAMU : 15

Gendarmerie de La Trinité : 04 93 54 95 44

Chenil service : de 8H à 18H : 04 97 18 73 55, en dehors de ces heures 06 16 58 71 32

Frelons asiatiques :
frelon-asiatique@departement06.fr

Collecte ordures ménagères, communauté de communes 04 92 00 75 81

Service des encombrants : 09 65 30 58 99 ou 04 93 79 03 50.

N°1 Avril 2018

L'écho Cantaronnais est publié par la mairie de Cantaron

Directeur de la publication :
Gérard BRANDA Maire

Rédaction :
Gérard STOERKEL 1er Adjoint, délégué aux finances et à la communication

Avec l'aimable participation des élus et des responsables des associations de Cantaron

Imprimé par Fac Imprimeur à 600 exemplaires



Votre prochain Echo des cantaronnais paraîtra en mai-juin,

N'hésitez pas à nous faire part de vos actualités. Contactez nous à la mairie au 04 93 27 64 60 Ou par messagerie à mairie.cantaron@free.fr Ou par courrier à l'adresse de la mairie à l'attention de Gérard Stoerkel

Remerciements

À Monsieur Cattani, ancien maire de Cantaron, créateur de l'ancien Trait d'Union, pour avoir bien compris notre souhait de remplacer le T.U par l'Echo cantaronnais Aux associations qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin municipal.

Le conseil municipal

Les adjoints :



Gérard Stoerke
1er adjoint Délégué aux finances et à la communication



Edith Lonchamp
adjointe aux travaux et urbanisme



Christian Di Martino
adjoint aux fêtes animations et traditions



Joëlle Jacob
Adjointe à la cohésion sociale et environnement

Les conseillers municipaux de la majorité :



Fabienne Galli



Patrice Martin



Karine Demain



Fabrice Fontaine



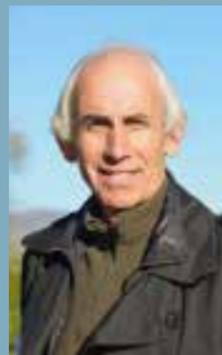
Sandrine Barralis



Peggy Dalmas



Jean-Marc Blancic



Patrice Martin



Françoise Russo



Frédéric Jeanroy

Les conseillers municipaux de l'opposition :



Je n'oublierai jamais cette expérience !

Interview de Christian Di Martino, maire par intérim du 27 novembre 2017 au 3 février 2018

Vous avez été nommé aux responsabilités de maire par le Préfet, quels souvenirs aurez vous de cette expérience ?

Je n'aurais jamais imaginé exercer le rôle de Maire avant cette fameuse journée de fin novembre 2017 où j'ai appris ma nomination par le Préfet de 'conseiller municipal délégué à la fonction de maire' !

C'était un honneur pour moi, honneur que je savais de courte durée, puisque j'assumais l'intérim de Maire jusqu'aux élections municipales que le Préfet devait décider dans les 3 mois suivant la démission de M. Guidi.

Je n'étais pas préparé à cette mission, mais je me souviendrai toujours de ces journées passées au service des cantaronnais. C'est une tâche très prenante, mais passionnante, car tous les jours vous devez répondre à des sollicitations

des habitants, des services municipaux, de l'administration !

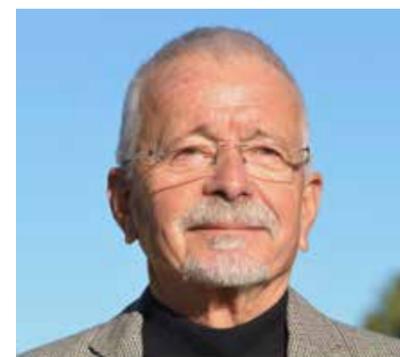
Certains pensaient que plus rien ne se passait en mairie ! Je vous assure que moi et les quelques élus restés fidèles à leurs postes assumaient tous les jours ! J'ai été heureux, entre autre d'organiser le repas des aînés qui fut une vraie réussite aux dires des nombreux présents.

J'ai aussi organisé les élections municipales qui n'ont connu aucun problème.

Pour conclure je remercie toutes celles et ceux qui m'ont aidé au cours de cette période, les services municipaux, les collègues élus, tous dévoués à la cause communale.

Je n'oublierai jamais cette expérience !

Aujourd'hui je suis redevenu adjoint au maire, délégué aux fêtes et traditions et ce poste me convient tout à fait, tous ceux qui me connaissent vous le diront ! J'aime m'impliquer auprès des associations, animer la commune ! Compter sur moi dans ce sens !



Analyse des Comptes financiers de Cantaron par Gérard Stoerke, 1er adjoint délégué aux finances

au cours de vos réunions publiques de campagne ?

Gérard Stoerke :

l'Echo Cantaronnais

Vous venez d'être élu, pouvez vous nous faire un point sur l'état des finances de la commune ? Comme d'ailleurs l'ont souhaité certains cantaronnais

Dés notre campagne électorale, j'ai pu analyser les principaux **ratios financiers** qui permettent de mesurer la santé financière de notre commune. J'ai donc calculé pour Cantaron ces ratios et les ai comparés aux ratios des communes de

même taille.

Cette comparaison nous donne les écarts par rapport à la 'norme' ou moyenne de ces petites communes.

Le E.C : Vos conclusions ?

Mes principales remarques sur la gestion, C'est un exercice difficile de ne pas entrer trop dans le détail, tout en restant péda-

gogue si j'ose dire, dans un domaine qui peut être considéré comme rébarbatif...

Les dépenses courantes ou dites de fonctionnement :

Le personnel :

les dépenses de personnel sont très élevées, 738 000 € budgétés sur 2017, jusqu'à 64% des dépenses de fonctionnement. Les effectifs ne sont pas conformes à la 'norme'.

-Que justifie cet important sur-effectif ou masse salariale hors norme ?

-Une analyse plus fine de ces postes à pourvoir pour un taux de service satisfaisant à la population sera effectué. Bien sûr tout en considérant le personnel en place et en 'assumant' les erreurs de gestion de la municipalité précédente. Mais nous devons de ne pas ignorer cette situation anormale.

Les autres dépenses courantes :

- Ces dépenses sont relativement élevées et coûtent cher aux cantaronnais, et ne cessent d'augmenter. Sur 5 ans les dépenses de fonctionnement par habitant sont passées de 644 euros à 906 €, soit +41 %. La population n'a certainement pas varié d'autant . Pour quels besoins nouveaux ?

- Il sera nécessaire de faire rapidement une analyse de ces dépenses de fonctionnement, afin de dégager des marges d'autofinancement supérieures (règlement sur nos propres ressources financières, hors emprunt) et investir dans de nouveaux projets.

Les recettes fiscales sont dans la norme, soit 328 € /habitant.

Les recettes réelles de fonctionnement sont correctes, à noter

une baisse de 17% sur le budget 2017, autre anomalie ? La Dotation de l'Etat baissant depuis 3 ans (-15 % /an) suite aux décisions gouvernementales, mais ne représentant que 11% de nos recettes .

Au Budget Primitif 2017, il faut également noter que les dépenses réelles de fonctionnement additionnés au remboursement de l'annuité de la dette en capital s'élève à 132% de nos recettes réelles de fonctionnement (autofinancement de gestion). Ce qui veut dire que nous n'avons plus les moyens de rembourser notre dette...Ce ratio doit toujours être à moins de 100%...

Nous notons qu'en général sur les BP de la commune, les dépenses sont toujours largement surévaluées et les recettes sous évaluées ? D'où ce **ratio exceptionnel et anormal du BP 2017 !**



Les dépenses d'équipement (investissements) :

Les dépenses d'équipement varient fortement selon les années, ce qui est normal, quitte à faire peu de chose entre des investissements importants (agrandissement de l'école en 2017 et cœur de village en 2013) . Les travaux concernant l'école augmentant fortement la moyenne. 410 € /habitant en moyenne sur les 5 ans.

Les emprunts :

La commune est peu endettée, (338 €/H) le choix a été fait de dégager de l'épargne pour autofinancer les investissements. Dettes quasiment nulles en 2013. Deux emprunts restent encore non soldés.

Cette politique limitant les emprunts a donc restreint les investissements pouvant être par ailleurs utiles à la population ?

Produit des cessions d'immobilisations (vente de biens communaux)

La commune a fait le choix également de céder un certain nombre de biens qu'elle possédait. (8516 € en 2016, 7443 € en 2015, 8216 € en 2014, 111500 € en 2013 (terrains))

Ces cessions nous ont généré de la trésorerie.

Ces cessions étaient elles nécessaires compte tenu de notre trésorerie importante par ailleurs ?

L'épargne :

Epargne brute issue de la différence entre recettes réelles de fonctionnement (moins produits exceptionnels comme la vente de biens) et dépenses réelles de fonctionnement) 162 000 € en 2016, représente 14% des recettes de fonctionnement.

En moyenne sur les communes de même taille, cette épargne est à 18% des recettes.

Cette épargne est anormalement négative au BP 2017, -28%, du jamais vu, (autre anomalie de ce BP !)

Epargne de gestion (épargne brute moins les intérêts de la dette) 144 296 € en 2016

Epargne nette (épargne de gestion - capital de la dette) 114 652 € en 2016, 52 000 € en moyenne sur 2013/2016.

Ceci correspond réellement à notre épargne nouvelle restant disponible pour financer de nouveaux projets.

Nous ne retiendrons pas les ratios d'épargne du BP 2017 qui nous semblent anormaux.

Les dépenses prévues sont surestimées (charges à caractère général, charges de personnel)

A titre d'exemple, le coût de l'agrandissement de l'école représente l'équivalent de 42 années d'épargne nette moyenne.



Gestion de trésorerie :

Il apparaît sur un document communiqué aux élus par l'ancien maire que la 'trésorerie' de la commune atteignait 2 275 000 €, avant règlement des travaux de l'école, ce qui représente une somme non négligeable cumulée sur 10 ans d'après ce document.

Pourquoi une telle gestion de la trésorerie ? Pourquoi avoir emprunté 500 000 € en 2015 alors que la trésorerie était très confortable ?

Pression fiscale :

Seule la revalorisation des bases a permis l'augmentation des recettes fiscales, l'assiette n'évoluant que de 6% entre 2013 et 2015,

Les taux ont été revalorisés dans le cadre du vote du budget 2016.

15,48 pour la TH (14,05 jusqu'en 2015) 11,61 pour la TF (10,54 auparavant) 83,91 pour la TFNB (76,18 au-

paravant) malgré ce taux élevé cette taxe ne rapporte que 12000 €/an.

Les taux d'imposition n'avaient pas bougé depuis au moins

“les 8 élus qui ont voté contre le budget 2017 avaient entièrement raison”

2009. Ces taux sont dans la moyenne des communes de même taille, mais 30% plus élevés que les communes voisines de Drap et Contes (je ne dispose que des taux 2014).

E.C : Votre conclusion ?

Nos marges de manœuvre doivent s'améliorer.

En conséquence de quoi nous devons baisser nos dépenses courantes et charges de fonctionnement, dégageant ainsi de

nouvelles marges de manœuvre pour investir.

J'ajouterai que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, dont je dispose maintenant, proposant des corrections budgétaires réalistes sur 2017, a conforté mon analyse... **et que les 8 élus qui ont voté contre le budget 2017 avaient entièrement raison et que j'approuve totalement leur choix !**

E.C : et pour la suite ?

G.S :

Avec toute l'équipe municipale je vais très rapidement m'atteler à préparer le budget 2018, budget que j'aurai le plaisir de vous présenter dans un prochain numéro de l'Echo Cantaronnais.

Je reste aussi à disposition des cantaronnais pour répondre à toutes leurs interrogations. Merci à eux pour l'intérêt qu'ils pourront porter à cette analyse qui, je le souhaite, a pu les éclairer sur nos finances.



Le repas des aînés de la commune

C'est la tradition également, tous les ans la municipalité organise le repas des aînés. Cette année encore, une centaine de personnes étaient présentes et aux dires de tous, cette petite fête fut une réussite. L'ambiance était excellente et nous avons pu même chanter 'la chanson de Cantaron' sur l'air de Nissa la bella. Un hommage aux principaux quartiers de la commune. Merci à Madame Martina qui nous a fourni le texte en français et en niçois !

Ce texte sera mis en ligne sur notre futur site internet. N'hésitez pas à apprendre par cœur cette belle chanson !



Les vœux du Maire pour la nouvelle année

Christian Di Martino et les membres du conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population le 7 janvier . Après le discours du maire, tous les présents ont trinqué en levant le verre de l'amitié.



le 17 février à la salle Bermond, la nouvelle municipalité invitait les cantaronnais .

Encore un bon moment de convivialité entre cantaronnais.



Photo aimablement fournie par notre journaliste de Nice matin, prise en fin de réunion

Le CARNIVAL à Cantaron

Comme tous les ans, l'APE (association des Parents d'Elèves) organisait le défilé de Carnaval dans le village.

Cette fête est toujours une réussite, les enfants se sont déguisés de manière remarquable et les parents n'ont pas manqué eux non plus de se costumer !

Les Confettis étaient de la partie également tout le long du trajet ! les mamans n'avaient plus qu'à passer l'aspirateur au retour de leurs bambins !

Un goûter clôturait cette sympathique manifestation. A l'année prochaine ! et toutes nos félicitations aux organisateurs. Ils auront toujours le soutien de la municipalité pour le bonheur de nos enfants



La Saint-Joseph, fête de notre saint patron

Le dimanche 18 mars, la commune fêtait son saint patron. C'est une tradition ancestrale à Cantaron que nous respectons tous les ans.

Le père Luigi, que nous remercions, célébra la messe en plein air sur le parvis de la salle Bermond.

Une assistance plus nombreuse que d'habitude avait tenu à être présente, malgré le mauvais temps.

Après la messe, la procession chemina au cœur du village, la statue de Saint Joseph en tête. Afin de lancer des pétales de roses le long du parcours, comme cela se pratiquait d'antan, pour la première fois, une dizaine de mamies, mamans et enfants s'étaient habillés en costume local. Nous les félicitons pour cette initiative.

Des chasseurs s'étaient convertis en boulangers en confectionnant du pain dans

l'ancien four du village qui fut remis en activité à cette occasion. Cet excellent pain distribué à l'apéritif fut apprécié de tous !

La commission 'fêtes et traditions' avait tenu à bien préparer cette fête.

Pour clore cette matinée, un apéritif fut offert par la municipalité aux participants et aux bénévoles qui répondent toujours présents. Merci à eux, tout comme à nos deux bergers du Mont Macaron qui s'étaient déplacés avec quelques moutons et leur chien patou.

Une fête réussie et nous serons encore plus nombreux l'année prochaine !



Nos associations

(sur la base d'informations que seules ces associations nous ont aimablement fournies. Nous comptons sur les absentes, pour compléter ces informations dans un prochain bulletin)

Le club d'échec :

Président ou responsable :
Joseph MANGIALETTO
23 Chemin Fuon dou
Magistre Villa Ilios 06340
La Trinité
josep.mangialetto@bbox.fr
06 08 09 92 22

Notre section d'échecs est rattachée au club d'échec de Monaco. Cela nous permet de bénéficier d'un entraîneur (Patrice Martinelli) et pouvoir effectuer des rencontres au niveau régional sous l'appellation CEMC CANTARON IV (CEMC=Club d'Echec de Monaco).
Le dimanche 18 mars 18, nous aurons disputé la 7ème ronde à Cantaron contre Cannes.

Rencontre tous les mercredis soir de 17h30 à 20H, hors vacances scolaires.
N'hésitez pas à vous joindre à nous.



Le club de randonneurs, CALLA MOUNTA

Président : Pierre BIANCHI
Tel 04 93 54 46 66 ou
06 47 82 51 71

Randonnées les jeudis sauf pendant les vacances scolaires, selon un programme établi pour le mois et susceptible d'être modifié selon la météo.

RV et heure de départ : fixés le mercredi selon la destination. Cantaron (parking) ou GammVert de la Pointe.

L'encadrement est assuré par des animateurs brevetés fédéraux, l'association est affiliée à la FFRS. Les randonnées sont adaptées au niveau du groupe (randos moyennes)
La cotisation annuelle est de 50 € comprenant l'assurance et l'adhésion à la FFRS.

Convivialité assurée, l'essayer c'est l'adopter ! Les années se

suivent et se ressemblent, il en va de même pour l'association des randonneurs cantaronnais, CALLA MOUNTA.

En effet depuis sa création, il y aura bientôt 15 ans, nos randonneurs retraités traversent les années et les saisons du même bon pied en sillonnant les sentiers de notre belle région qu'ils soient côtiers ou des moyens et haut pays. Chacun à son rythme profite des bienfaits et des vertus de la marche.

Raquettes aux pied, vous les rencontrerez, si les conditions météorologiques sont favorables, sur les circuits de l'Authion mais aussi sur le plateau de Sestrières, dans le magnifique Boréon, et autres massifs enneigés comme Jérusalem à Gréolières.

A tout âge on peut faire preuve d'enthousiasme et se fixer des objectifs, aussi cette équipe de

séniors dynamiques depuis 2011, participe à des séjours découvertes d'autres régions.

Ils se sont tout d'abord évadés à Puy Saint-Vincent au pays des Ecrins, très fiers ils sont parvenus au refuge du Glacier Blanc. L'année suivante c'est le Queyras qui les a surpris avec son superbe Mont Viso.

Pour 2017 changement de décor : destination l'Ardèche où ils ont pu s'initier au canoë Kayak. Pour juin 2018, ce sera le Lac d'Annecy où un guide leur fera découvrir chemins et patrimoine de la Haute Savoie.

Alors si vous êtes retraité et que la « montagne vous gagne » venez vite nous rejoindre. Comme nous le répétons chaque année « si la devise du randonneur est bon pied bon œil, bonne humeur, avec les Calla Mounta, la « randonnée c'est le pied » !

Association LES DOIGTS AGILES

Adresse du siège social : Mairie de Cantaron, 45 Place de l'Ecole 06340 Cantaron

Activités : Travaux de création en couture, tricot, crochet, broderie, etc, réparations diverses
Lieu des activités : local mis à disposition par la Mairie sur la place de l'Ecole

Nom de la Présidente : Madame Martine ALLUNI
Trésorière : Madame Liliane OTTONELLO
Secrétaire : Madame Nicole AUDA
Pour nous joindre : Liliane OTTONELLO
Tél : 06 16 29 66 28

L'Amicale Bouliste de Cantaron



Président : PIETRI Charly,
Vice-président : Catanoso Pierre,
Trésorier : Dalbera Charles,
le secrétaire : Chircop Christophe

Mr Athanase Paul fait aussi parti des membres du bureau ainsi que 6 autres membres. Pour nous joindre afin d'étudier toute demande d'adhésion au sein de notre association, il faut se rendre directement au siège social 150 route de la gare pendant les heures d'ouvertures (du lundi au vendredi de 14h15 à 19h30). Les modalités seront transmises par

un membre du bureau qui est obligatoirement présent tous les jours d'ouvertures. Notre association regroupe une centaine d'adhérents dont une soixantaine de licenciés FFJPP Nous pratiquons essentiellement de la pétanque sous forme de parties journalières et amicales mais aussi de la belote et du rami. Les licenciés participent aux concours corporatifs mais aussi aux compétitions départementales et régionales. À l'intérieur de notre clos aucun jeu d'argent ni aucun alcool ne sont autorisés



Pour infos :**- Le 1er Mai 2018**

se déroulera dans notre enceinte le traditionnel Souvenir Roger Guidi (concours ouvert aux joueurs promotions).

- Le 30 juin 2018

toujours dans notre clos il y aura le concours corporatif FMD (concours réservé aux joueurs promotions des clubs Corporatifs)

- Le 14 Juillet 2018

et pour la 3^{ème} année consécutive nous nous rendrons disputer le Souvenir Gilbert Cerda au Clos des joyeux Pétanquiers à Nice (les 2 premières années ce concours respectueux et amical s'était déroulé à Cantaron)

-2 concours Corporatifs Vétérans

avec repas prévus chez nos amis du CAT de Cantaron (EPIS) seront organisés , les dates restent encore à définir .

-2 Déplacements annuels sont prévus :

en Ardèche les 29 et 30 Juin 2018 et à Borgo le 7 Juillet.

- Enfin des concours inter sociétaires se dérouleront le vendredi soir à partir du mois de Juin 2018.

**Association JEUX de SOCIÉTÉ Cantaron**

Notre « Club de Jeux de Société de Cantaron » a vu le jour en avril 2013.

Actuellement nous sommes une vingtaine d'adhérents.

Nous acceptons hommes et femmes adultes qui aiment jouer aux jeux de société en toute convivialité et amitié.

Nous participons également aux festivités et diverses manifestations organisées par la municipalité de Cantaron.

Activités : Jeux de société entre adhérents adultes (hommes ou femmes) : Scrabble, Rummikub lettres, Rummikub chiffres, jeux de cartes, Triomino, dames chinoises, etc....

Tous les vendredis après midi, salle des associations, place de la Mairie à Cantaron
Siège social : MAIRIE DE CANTARON – Place de la Mairie – 06340 CANTARON

Présidente :

Madame Josette Giordano

Trésorière :

Madame Christiane Cugnetti

Secrétaire :

Madame Françoise Bedeschi

Contact : Madame Françoise Bedeschi - Tél : 06 85 71 91 27

Mail : franjo.famille@gmail.

**Centenaire de l'armistice de 1918**

Dans le cadre des manifestations prévues pour fêter cet anniversaire, nous envisageons sérieusement d'organiser une exposition sur la Grande Guerre.

Afin de préparer ce moment de mémoire, nous faisons appel à vos archives.

Tous les documents, photos, objets relatifs à cette période 1914-1918 nous intéressent afin de les présenter aux cantaronnais.

En particulier, nous faisons appel aux familles dont les noms des soldats morts ou disparus aux combats, se trouvent sur notre monument aux morts.

BARLET Joseph de Bordinas
DALBERA Marius, Cantaron
DALBERA Joseph, les Cognas
GIACOLI Pierre, Bégude
MAISTRE Louis, Bordinas
ODDO Louis, Bégude
BOTTIER Joseph, Cantaron
DALBERA Louis, Cantaron
LANTERE François, Sospel
MAURY Gabriel, Parneville (Meuse)
CARRERA André, Bégude
ELLERA Antoine, Bégude
Maistre Jacques, Bordinas
MAZES Jean, Peille
RAYBAUT Jean Baptiste

LES DISPARUS

BERTONE Joseph, Tardieu
GION Pierre, Saut de Lillo
DALBERA Martin, Cantaron
DALBERA Auguste, Cantaron
GIACOBI Dominique, Cognas
SPINELLI Jules, Bégude

Merci beaucoup pour votre contribution à la réussite de cette exposition.





Renouvellement de mariage de Madame et Monsieur Baudelle



Le 25 février 2018, Monsieur et Madame Baudelle renouvelaient leur engagement de mariage, 60 ans exactement après leur mariage en 1958 devant le maire de Calonne Ricouart dans les Hauts de France. Christian Di Martino officiait en présence de la famille et des adjoints, heureux d'être à côté de ces 'jeunes mariés'. Nous leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur !



Nos collines sous la neige !

Plus de 10cm de neige sont tombés dans la nuit du 1er mars. Nous n'avons pas l'habitude de ces paysages enneigés ! de belles photos, mais des difficultés de circulation et des souffrances pour nos plantations...



Salage de nos routes

Dans la nuit de dimanche à lundi 26 février, nos équipes ont salé nos routes afin de faciliter la circulation des habitants. Ces intempéries restent heureusement exceptionnelles sur notre commune. Merci à nos agents communaux toujours disponibles.



STOP AUX DEPÔTS SAUVAGES

3 DÉCHETTERIES GRATUITES

LISTE DES DÉCHETS	CONTES	PEILLE	DRAP
Encombrants	OUI	OUI	OUI
Ferrailles	OUI	OUI	OUI
Gravats propres	OUI	OUI	OUI
Gravats sales	OUI	OUI	OUI
Déchets verts	NON	OUI	OUI
Bois	NON	OUI	OUI
Déchets ménagers spéciaux	OUI	OUI	OUI
Huile de vidange	OUI	OUI	NON
Batteries	OUI	OUI	NON
Piles	OUI	OUI	NON
Pneus VL et motos	NON	NON	OUI
Bouteilles de gaz	NON	NON	NON

Veuillez ne pas vous rapprocher de votre distributeur qui se doit de les récupérer gratuitement



LA COLLECTE C'EST NOUS
LE CIVISME C'EST VOUS

Enlèvement des "encombrants"

Le service enlève chez vous ces objets encombrants, sur rendez-vous, **SEULEMENT LE MERCREDI**. Appelez le 09 65 30 58 99 ou 04 93 79 03 50. Ne sortez devant chez vous ces objets que le mardi soir afin de ne pas dégrader votre environnement.



3 déchetteries gratuites à votre service :

Pensez à préserver votre environnement ! Quoi de plus laid que des tas de détritus, dépôts sauvages sur notre territoire, près de chez vous ! Les amendes coûtent chers, 1500 euros, alors qu'il est plus simple de se rendre dans les 3 déchetteries proches de chez vous. Certains habitants ont pu constater également que nos équipes appliquaient nos consignes afin de rendre propres les sites de dépôts de vos verres, emballages et autres journaux. Nous comptons sur votre civisme !

Contes

Lun : 8h00 - 12h00
Mar : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Mer : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Jeu : **Fermé**
Ven : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Sam : 9h00 - 12h30

Peille

Lun : 14h00 - 17h30
Mar : **Fermé**
Mer : 14h00 - 17h30
Jeu : **Fermé**
Ven : **Fermé**
Sam : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 17h30

Drap

Lun : **Fermé**
Mar : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Mer : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Jeu : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Ven : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30
Sam : 9h00 - 12h00 / 13h00 - 16h00



RECAPITULATIF DES RAMASSAGES DES O.M. SUR LA COMMUNE DE CANTARON

SECTEURS	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEND
La Bégude : (Côté Condamine) Tardieu/Baoussé		X			X	
La Condamine : (Côté Millo) Chemin du Collet, Chemin des Plans de la Bégude.		X			X	
Quartiers Hauts : Chemin et Place du St de Millo, Mt Macaron.	X		X		X	
Quartiers Hauts : Lauvette, Bordinas, Cayre, Station pompage.		X			X	
Village : Bestanier, Rasclaou, Cognas.		X			X	
Village : Cimetière, Eglise.		X				
Village : Gare, Point tri, mairie, Ch Terre d'Eze, rue de L'Isclé, ESAT EPIS.		X			X	X
Village : Rue du Moulin, (Rond-point de la Pénétrante).		X				
ZAE Cantaron : Du garage Millo à Intermarché.		X		X		X
ZAE Cantaron : Seulement Intermarché.	X		X		X	

Fermeture de classe

La mobilisation a payé ! En première ligne notre maire, accompagné de parents d'élèves a su s'opposer à une fermeture de classe dans notre école. Ecole qui vient d'être agrandie l'année dernière pour 1 600 000 euros!

Merci pour les enfants et les enseignants.



Formation de notre personnel

Nous venons de former nos équipes techniques à la lutte contre les incendies.

Nous souhaitons bien sûr que ces équipes interviennent le moins possible sur notre territoire. Un incendie est toujours une catastrophe pour nos forêts ou habitations.

Une nouvelle bâche pour notre berger

Dans le cadre de ses missions, le SIPPRISP syndicat intercommunal de prévention et de protection contre les risques d'incendie du secteur du Paillon, vient de procéder au changement de la couverture du tunnel d'élevage de la bergerie du Mont Macaron.

Ce tunnel abritant les moutons mesure 30m de long. Nos services techniques de la commune, supervisés par Christian di Martino, le maire par intérim, ont exécuté les travaux qui se sont bien déroulés. Un investissement de 5 824 euros HT payé par les 3 communes de Cantaron, Contes et Châteauneuf-Villevieille.



Battue sur notre commune :



Le samedi 25 février, l'association des chasseurs de Cantaron organisait une battue afin d'abattre les sangliers qui créent de nombreux dégâts sur nos collines.

Deux sangliers ont été abattus. Certains pourront considérer que c'est peut-être peu !, Nous souhaitons à ces chasseurs toujours plus de réussite afin de rassurer la population qui s'inquiète d'une présence de plus en plus nombreuse de ces gros animaux nuisibles pour nos jardins et espaces verts. Bon courage à eux !

Délivrance des passeports et cartes d'identité

Mairie annexe de Contes

5, place Jean Alardi

Tél. : 04 97 13 87 45

Horaires : 9h - 12h / 14h - 17h

Fermé le lundi toute la journée et le mercredi après-midi ouvert le samedi matin

Maison du département

2, rue du Ghet

Saint André de la Roche

Tél. : 04 89 04 30 80

Ouvert du lundi au vendredi et samedi matin



APPEL A CANDIDATURE pour le conseil municipal des jeunes!

Vous avez de 10 à 15 ans, vous habitez notre belle commune de Cantaron, vous avez envie de vous investir pour participer à la vie de la commune

vous pourrez exprimer vos idées, les présenter au conseil municipal des 'grands' qui auront la charge de mettre en œuvre vos idées et propositions. Merci de vous faire connaître en mairie, par un petit écrit précisant votre adresse, votre âge et votre motivation pour vous impliquer au sein de ce nouveau conseil municipal des jeunes (le CMJ).

Nous comptons sur vous les jeunes !

Inscriptions scolaires école du village 2018/2019

Elles sont prises en mairie du lundi 9 avril au vendredi 27 avril inclus.



Avis de recherche

Nous souhaitons constituer un livret d'accueil pour les nouveaux cantaronnais. Ce livret sera offert au cours de la journée d'accueil que nous organiserons tous les ans pour ces nouveaux habitants. Bien sûr ce livret sera mis également à disposition des 'anciens' habitants.

Il serait intéressant d'inclure dans ce document une partie historique de notre commune.

Si vous possédez d'anciennes cartes postales, d'anciens écrits, lettres de vos ancêtres, photos, prêtez les nous. Nous nous engageons à vous les rendre intacts. Ces documents seront scannés pour être incorporés dans ce livret ou sur le nouveau site internet que nous allons développer.



RESUME DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

L'INTÉGRALITÉ DES DÉLIBÉRATIONS EST CONSULTABLE EN MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2018 (Présents : 13 / Absents excusés 02)

Délibération N° 01 – Election du Maire
Monsieur Gérard BRANDA ayant obtenu la majorité des voix, soit DIX au premier tour, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Délibération N° 02 – Fixation du nombre des Adjoints

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, FIXE, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le nombre des Adjoints au Maire à 4

Délibération N° 03 – Désignation des Adjoints

La liste 1 : M. Gérard STOERKEL - Mme Edith LONCHAMPT— M. Christian DI MARTINO - Mme Joëlle JACOB a obtenu 13 VOIX POUR et 2 BLANCS.
La Liste 1, ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, a été proclamée Elue et immédiatement installée.

Délibération N° 04 – Délégation de signature

Après l'élection du Maire et des quatre Adjoints au Maire, le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON, donne à Monsieur Gérard BRANDA - Maire, délégation de signature pour toutes les affaires de la Commune. par 13 voix POUR et 02 ABSTENTIONS.

Et, en cas d'absence de ce dernier, donne délégation de signature par 13 voix POUR et 02 ABSTENTIONS à M. Gérard STOERKEL – 1^{er} Adjoint au Maire et à Madame Edith LONCHAMPT - Adjoint au Maire

Délibération N° 05 – Délégation de pouvoirs au Maire

Le Conseil Municipal décide, par 13 Voix POUR, 02 ABSTENTIONS, de charger Monsieur le Maire pour la durée de son mandat :

1 – d'Arrêter et Modifier l'affectation des propriétés communales, utilisées par les services publics municipaux,
2 – de Fixer des tarifs, des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, jusqu'à 10000 €,
3 – de Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au fi-

nancement des investissements prévus chaque année par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

4- de Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5 – de Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédent pas douze ans,

6 – de Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7 – de Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux,

8 – de Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9 – d'Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10 – de Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €,

11 – de Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de Justice, et Experts,

12 – de Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13 – de Décider la création de classes dans les Etablissements d'Enseignement,

14 – de Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'Urbanisme

15 – d'Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

16 – d'Estimer en justice, au nom de la Commune dans toutes les actions où elle est demanderesse, défenderesse, appelée en cause, appelée en garantie, intervenante volontaire ou forcée, en matière gracieuse ou contentieuse quels que soient l'ordre et le degré de juridiction,

17 – de Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux que le conducteur soit ou ne soit pas l'auteur du dommage, étant entendu que le risque « Responsabilité civile » a été couvert par la voie de l'assurance, jusqu'à 20000 €,

18 – de donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19 – d'Exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemp-

tion défini à l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme.

Délibération N° 06 – Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints

Le conseil municipal décide par 13 voix POUR et 02 ABSTENTIONS :

- De fixer les indemnités de fonction du Maire à 43% de l'indice brut 1022

- De fixer les indemnités de fonctions des 4 Adjoints à 16.5 % de l'indice brut 1022

Ces indemnités seront versées mensuellement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2018

(Présents : 13 / Absents excusés 01)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :
Monsieur Philippe K'VAREC – Conseiller Municipal de l'Opposition - a démissionné de ses fonctions. De ce fait, Monsieur Frédéric JEANROY monte au poste de Conseiller Municipal dans l'ordre du tableau.

Délibération N° 01 – Autorisation de signature pour le dépôt d'une déclaration de travaux ou un permis de construire sur un bâtiment public

Il apparaît nécessaire d'ouvrir une porte au niveau du vide sanitaire de la nouvelle école afin de pouvoir y pénétrer et vérifier son état et de couvrir une petite cour à l'arrière du bâtiment scolaire afin d'éviter les accumulations d'eau lors des intempéries.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer une déclaration de travaux ou un Permis de Construire au nom de la Commune pour les deux projets cités ci-dessus ainsi que toutes les pièces néces-

saires à ces dossiers Par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Délibération N° 15 – Commission communale des impôts directs (CCID)

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, soit instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Pour cela, il appartient au Conseil de proposer une liste de 24 noms et la Direction Générale des Finances publiques désignera 12 membres pris dans cette liste.

Après s'être assuré que chacun des administrés - soit de Nationalité française - Soit âgé de 25 ans au moins - Jouisse de ses droits civils - Soit inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune - Soit familiarisé avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, le Conseil a désigné

Comme TITULAIRES	Comme SUPPLEANTS
M. CIAIS Félicien – 715 Chemin de LA BEGUDE – 06340 CANTARON	M. LOLMEDE Serge – 11 Allée du Mas Duc – 06340 CANTARON
M. THIBAUT Marcel – 873 Chemin du CAYRE – 06340 CANTARON	M. LANNERETONNE Christian – Avenue Lympia Privée — 06300 NICE
M. CAZENAVE Raymond – 51 Chemin des Farigoules – 06340 CANTARON	M. LANZO-RODRIGUEZ Santiago – 253 Chemin de la Lauvette – 06340 CANTARON
M. ANDRE Max – 250 route de La Lauvette – 06340 CANTARON	M. GRUMEL Roger – 144 Chemin des Plans – 06340 CANTARON
M. CRISCI Bernard - 113 Chemin du Baoussé – 06340 CANTARON	M. CHIAPPE Jacques – 209 Chemin du Collet – 06340 CANTARON
M. BONNOUVRIER Jacques – 50 Chemin du Bestanier – 06340 CANTARON	M. HELFTER Gérard – 250 Route de la lauvette – 06340 CANTARON
M. CATTANI Joël – 7 rue du Four – 06340 CANTARON	M. DEBENEDETTI Gérard – 522 Route du Mont Macaron – 06340 – CANTARON
M. CHIARAMELLO Maurice – 1806 Route de COGNAS – 06340 CANTARON	M. BUTHIAUX Pierre – 1608 Route de COGNAS – 06340 CANTARON
M. RASCHI Jean-Michel – 51 rue de la Source – 06340 CANTARON	M. SIMONA François – 113 rue du Naï GRAN – 06340 CANTARON
M. ODDO Philippe – 425 Chemin de La Bégude – 06340 CANTARON	M. NOTTOLI Pierre – 61 Chemin du Baoussé – 06340 CANTARON
M. ATHANASE Léopold – 118 Chemin de la Cuasta Soubra – 06340 CANTARON	M. CHASSE Roland – 109 Chemin du Cayre – 06340 CANTARON
M. DEMAIN Guy – 700 Chemin Barbossi 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	M. PEYRON Joanès – 95 rue de France – 06000 NICE

Délibérations N° 02 à 14 et 16 à 20 – Désignation de délégués aux divers syndicats et commissions

Ont été désignés par le Conseil à 13 voix POUR et 1 abstention : (cf tableau des délégations)

Délibération n° 1802-21 : Modification du tableau des cadres

Suite au départ à la retraite au 1^{er} septembre 2017 d'un Agent de Maîtrise, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents

- de supprimer UN poste au grade d'Agent de Maîtrise, UN poste au grade d'Adjoint Technique
- de créer DEUX postes au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Délibérations n° 1802-22 à 26 : Dégrèvement d'eau suite à fuites

Aide financière de l'Etat (DETR 2018)	20 %	1 015.60 €
Aide financière de la Région	15 %	761.70 €
Aide financière du Conseil Départemental	45 %	2 285.10 €
Autofinancement communal	20 %	1 015.60 €

Délibérations n° 1802-28 : Plan de financement pour la rénovation d'un four et d'un lavoir

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il serait bon d'accepter un projet de rénovation d'un four communal et d'un lavoir afin de restaurer notre patrimoine rural non protégé. Le montant estimatif total des travaux est de 32 854.71 € H.T. Afin de mener

Aide financière de l'Etat (DETR 2018)	20 %	6 570.94 €
Aide financière de la Région	15 %	4 928.21 €
Aide financière du Conseil Départemental	45 %	14 784.62 €
Autofinancement communal	20 %	6 570.94 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents accepte le projet de Rénovation d'un four communal et d'un lavoir, accepte le plan de

Délibération n° 1802-29 : Chenil service

Notre contrat avec la Société Chenil Services, chargée de la capture des animaux errants, la gestion de la fourrière animale et le ramassage des cadavres d'animaux, est arrivé à terme au 31 décembre 2017.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire

5 dégrèvements d'eau ont été accordés pour un total de 510 m3 représentant un montant de 1312,05 €

Délibérations n° 1802-27 : Plan de financement pour la rénovation d'un local communal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il serait bon d'accepter un projet de rénovation d'un local communal pour en faire un espace ludique offert aux administrés CANTARONNAIS. Le montant estimatif des travaux est de 5 078.00 € H.T.

Afin de mener à terme ce projet, nous allons demander différentes aides à nos partenaires financiers. De ce fait, le plan de financement se présenterait comme suit :

Estimatif des travaux : 5 078.00 € H.

à terme ce projet, nous allons demander différentes aides à nos partenaires financiers. De ce fait, le plan de financement se présenterait comme suit :

Estimatif des travaux : 32 854.71 € H.T

Se décomposant en 16 028.46 € pour le four du village et en 16 826.25 € pour le lavoir au hameau des Cognas

financement mentionné ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ce projet.

à en signer un nouveau pour une période d'un an avec reconduction tacite 3 fois, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Le montant de leur prestation s'élèvera à 1.323 € H.T par habitant et par année.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire en-

tendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de reconduire le contrat que la commune a avec la Société Chenil service, accepte le montant de 1.323 € H.T par habitant et par an et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Délibération n° 1802-30 : Paiement de l'indemnité de fonctions à Monsieur C. DI MARTINO

Monsieur Michel GUIDI – Maire de CANTARON - ayant démissionné de toutes ses fonctions le 28 novembre 2017, M. Christian DI MARTINO – alors conseiller municipal – a été délégué aux fonctions de Maire durant la période du 2 décembre 2017 au 2 février 2018. Monsieur Christian DI MARTINO n'a perçu aucune indemnité de fonctions durant cette période.

Monsieur le maire, demande à l'assemblée de bien vouloir attribuer à Monsieur Christian DI MARTINO l'indem-

nité afférente aux fonctions de maire pour la période mentionnée ci-dessus.

Considérant que les indemnités de fonction sont destinées à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat,

Considérant que les indemnités votées par le Conseil Municipal pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints, sont déterminés par Décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de fixer l'indemnité de fonctions de Maire à Monsieur Christian DI MARTINO – pour la période du 2 décembre 2017 au 2 février 2018 au taux de 37.5 % de l'indice brut 1022

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

(Présents : 11 / Absents excusés 03)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que : Monsieur Philippe K'VAREC – Conseiller Municipal de l'Opposition - a démissionné de ses fonctions. De ce fait, Monsieur Frédéric JEANROY est installé au poste de Conseiller Municipal dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire demande à Monsieur JEANROY Frédéric s'il souhaite postuler pour participer aux diffé-

rentes commissions ou les délégués ont été élus lors du dernier Conseil où il ne figurait pas

Toutes les délibérations - ci-dessous - ont été votées à l'unanimité des présents.

Délibération N° 01 – Désignation de délégués à la Commission d'Appels d'Offres

Sont élus à l'unanimité des présents :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Edith LONCHAMPT	Fabrice FONTAINE
Gérard STOERKEL	Michel CORSINI
Joëlle JACOB	Frédéric JEANROY

Délibération N° 02 – Désignation des délégués à la Commission Lafarge

Par courrier en date du 8 février 2018, Monsieur le Préfet nous a informé qu'il nous appartient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la Commission de suivi du site de l'unité de traitement de déchets de la cimenterie LAFARGE à CONTES. Sont désignées à l'unanimité Mme JACOB en tant que titulaire et Mme LONCHAMPT en tant que suppléante.

Délibérations du n° 1803-03 : Attribution des subventions exceptionnelles au titre de l'année 2017 aux associations communales

En 2017, les associations communales n'ont perçu aucune aide financière de la part de la commune.

Afin de permettre à ces associations de continuer à exercer leurs activités dans des conditions pérennes, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire – au titre de l'année 2017 - à chacune d'elles les montants respectifs déjà perçus les années antérieures et de majorer ces sommes par une redistribution du montant de la tombola perçue par la Commune lors du repas des aînés 2017 - soit 470 €.

De ce fait, les associations percevront, exceptionnellement, au titre de l'année 2017, les montants suivants :

Société de Chasse	800.00 €	Cala Mounta	430.00 €
Forme Culture et Loisirs	200.00 €	Les doigts agiles	500.00 €
Jeux de Cantaron	270.00 €	Association des Parents d'Elèves	700.00 €
Association boulistes	300.00 €		

Délibérations du n° 1803-04 : Vente de cases pour urnes au columbarium du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune vient d'installer un columbarium de 12 cases au cimetière de CANTARON (cases numérotées de 1 à 12) ainsi qu'un jardin du souvenir.

Le Conseil :

accepte la mise à disposition d'un columbarium de douze cases et un jardin du souvenir

accepte le règlement mis en pièce jointe à la présente délibération,

accepte les montants de 300 €, 450 € et 800 € s'appliquant respectivement à l'attribution des concessions pour d'une durée de 10 ans, 15 ans et 30 ans

accepte le montant de 100 € pour tout dépôt d'urne ultérieur à la première inhumation

accepte le montant de 30 € pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir

Un règlement est consultable en Mairie.

Délibérations du n° 1803-05 et 06 : Modifications sur l'attribution du RIFSEEP au Personnel

Concernant la prime de fonctions, de sujétions d'expertises et d'engagement professionnel (RIFSEEP) versée au personnel, le Conseil accepte de modifier le paragraphe (modalités de retenue pour absence ou de suppression) comme suit :

« L'autorité territoriale pourra, au vu de la gravité des faits commis par un agent et des dysfonctionnements engendrés sur la bonne marche du service, réduire, suspendre ou supprimer la part indemnitaire liée aux fonctions exercées. En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la décision appartiendra au maire suivant l'étude du cas par cas.

Le versement de l'indemnité sera maintenu pendant les périodes de congés annuels, de congés de maternité, de paternité ou d'adoption. En cas d'arrêts pour Maladie, Accident du Travail et pour toute autre absence, le versement sera diminué à concurrence de 1/30ème par jour d'absence. »

Délibérations du n° 1803-07 : Augmentation des loyers des garages communaux

Le loyer des garages attribués aux Administrés est de 648,40 € par an depuis 2014 - Indice trimestriel du coût de la construction 3ème trimestre 2014 = 1621 - soit 54,03 € par mois.

Le Conseil adopte, en application de l'indice connu à ce jour, c'est-à-dire celui du 3ème trimestre 2017 soit 1670, le montant de la location annuelle à 668,00 € par an, soit 55,67 € par mois.

Le Conseil confirme que chaque année, le loyer sera revu en prenant en compte l'évolution de l'indice trimestriel du coût de la construction.

Délibérations du n° 1803-08 : Augmentation du loyer de l'appartement communal T2

Le loyer de l'appartement - 2 pièces – situé à l'Eglise attribué à Monsieur et Madame BAUDELLE Fortuné est de 1963,03 € par an depuis 2014 - Indice trimestriel du coût de la construction 3ème trimestre 2014 = 1621 - soit 163,59 € par mois. En application de l'indice connu à ce jour, c'est-à-dire celui du 3ème trimestre 2017, soit 1670, le Conseil accepte que le montant de la location annuelle soit porté à 2022,37 € par an, soit 168,53 € par mois. D'autre part, chaque année, le loyer sera revu en prenant en compte l'évolution de l'indice trimestriel du coût de la construction.

Délibérations du n° 1803-09 : Attribution à titre gracieux de locaux communaux à deux associations

Deux associations communales CANTARONNAISES ne perçoivent pas d'aides financières de la part de la Commune. Par contre, des locaux sont mis à leurs dispositions à titre gracieux ; cela correspond, donc, à un avantage en nature.

Le conseil accepte et confirme l'avantage en nature attribué aux associations DANSA CANTA et ECHECS par la mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux.

MOTION n° 1803-10 : Alerte sur les effets collatéraux

des mesures prises par le gouvernement dans la loi de finances 2018.

Dans la loi des finances 2018, le Gouvernement a proposé au Parlement qui l'a votée à la majorité, une augmentation de la Contribution Sociale Généralisée de 1,7 point soit une augmentation réelle de 20 à 25 % qui ne sera pas compensée pour les professions libérales, les commerçants et les retraités.

Cette hausse importante, sur les professions génératrices de richesse et sur les citoyens qui ont travaillé et créé la richesse passée de la Nation, ne manquera pas d'avoir des répercussions graves pour les communes en termes d'activité et sur les populations paupérisées qui devront avoir recours à l'aide sociale communale.

De même, l'exonération partielle de la taxe d'habitation, pour profitable qu'elle soit à une partie de la population, met en péril l'autonomie fiscale des communes désormais dépendantes du bien vouloir de l'état incapable d'équilibrer son budget.

A CANTARON, d'après le Ministère de l'Economie, d'ici 2020, 30,87 % des foyers CANTARONNAIS ne bénéficieront pas de cette exonération créant ainsi deux catégories de citoyens inégaux devant l'impôt nécessaire au financement des prestations municipales pour améliorer leur qualité de vie.

Au moment de voter le budget en équilibre, la Municipalité de CANTARON en appelle au Président de la République pour faire voter, en 2018, un correctif budgétaire qui rétablisse l'égalité des citoyens devant l'impôt et demande à l'Association des Maires de France d'user de son influence pour exprimer le mécontentement des Elus de la République.

Le Conseil décide d'adopter la motion selon les termes, ci-dessus, définis en demandant à l'Association des Maires du Département d'user de son influence pour exprimer le mécontentement des Elus de la République.

Le Conseil dit que cette motion sera transmise à Monsieur le Président de l'Association des Maires du Département des Alpes – Maritimes.





Les dernières pousses à Cantaron

GRUMEL Abigael 28.03.2017 BEGUDE
 POCCHIOLA-GIORS Léandro 06.05.2017
 LES COGNAS
 FERNANDEZ Séléna 29.05.2017
 BEGUDE
 ROCHETAING MACARRI Baptiste
 07.07.2017 BORDINAS
 LORENIINI Shylo 28.07.2017
 BESTANIER
 BARKA Aria 06.11.2017 CHEF LIEU
 MOUIOUN Rayane 08.12.2017
 BEGUDE
 HELEINE Kaëline 19.12.2017 COGNAS
 DOS SANTOS SILVA Evan 08.02.2018
 CAMPE
 TEISSEIRE Mathis 14.02.2018 SUC



Les Mariages

MAGRE Vincent et BOTTONI Alexia
 10.06.2017
 LAGANA Rocco et DI CARA Patricia
 19.06.2017
 DAFONDO Paul et
 KARYOFYLLIDIS Julia 08.07.2017
 PERROT Philippe et
 COURVOISIER Sylvie 16.09.2017



Ils nous ont quittés

NICOLINO Lysiane 02.07.2017
 BALSAMO Joseph 15.01.2017
 VIALE Maddalena 06.03.2017
 BORGIA Pierre 10.09.2017
 CHICHKINE Bernard 26.04.2017
 LEGRAND Claude 12.11.2017
 NOTTOLI Alexandre 31.05.2017
 VERGONI Yolande 16.11.2017
 GASPICH Guerino 22.08.2017
 ZEENDER René 06.01.2018
 ARNAUD Gilbert 03.01.2018
 GUILLON Jean 02.02.2018
 MISSUD Jack 17.03.2018

Notez sur vos agendas :

Ce planning sera affiné dans le temps

- Dimanche 8 Avril Chasse aux œufs de Pâques au cœur du village
- Samedi 21 Dimanche 22 Avril Stage de Bagua Zhang avec Philippe Siwsanker 4ème dan

Festivités du 1er Mai :

- Samedi 28 Avril : repas dansant. entrée, paëlla et dessert
- Mardi 1^{er} Mai :
 9h30 - course uniquement pour les enfants. 3 Courses en fonction des tranches d'âges avec remise d'une médaille
 10h30 - jeux extérieurs pour les enfants, diverses animations
 Structures gonflables
 Poney
 Toutes les associations tiennent un stand
 Il y aura une buvette avec pan bagnat, merguez et chippo, barbe à papa...
- Samedi 26 Mai Soirée Disco (buvette sur place)

Juin

- Samedi 9 Chorale Taca d'Oli
- Samedi 16 Soirée théâtrale (la troupe Les fous du château)
- Jeudi 21 Fête de la musique
- Dimanche 24 Vide grenier
 Association Parents d'Elèves

Juillet

- Samedi 14 repas dansant
- Les Estivales en juillet et / ou Août

Août

- Août Soirée Pan bagnat

Septembre / Octobre

- La fête de la châtaigne

Novembre

- Beaujolais nouveau

Décembre

- Jeudi 6 Décembre Le Téléthon
- Lundi 31 décembre : réveillon par l'association XTRAORDINAIRE (à confirmer)

**Les activités couvertes se déroulent salle Bermond*